

Les alternatives au déménagement de la déchetterie de Crolles

Deux projets en un : La municipalité de Crolles nous propose deux objectifs : agrandir la zone commerciale, rénover la déchetterie, et une solution qui allie ces deux objectifs : déménager la déchetterie.

L'approche « *une solution commune pour deux objectifs* » est excellente. Pour une fois, les dossiers ne sont pas cloisonnés et disjoints, mais reliés et étudiés conjointement, ce qui est tout à fait conforme à la méthode de la complexité chère à Edgar Morin et qui fonde ma philosophie politique. *Une pierre, deux coups, j'adhère.*

Prenons pour hypothèse que la déchetterie actuelle de Crolles est saturée comme le conclut le bureau d'études IES dans son rapport de diagnostic (mai 2011) et comme on peut le pressentir un dimanche ensoleillé de printemps. Les chiffres sont éloquentes : *200 000 visites / an, 26 000 tonnes de déchets déposés par an, puis évacués par 2 700 trajets en camions.* En fait, il s'agit de moyennes annuelles qui masquent de fortes diversités selon les jours. La capacité maximale d'accueil est estimée à *1200 véhicules / jour*, ce qui donne, en neutralisant 60 jours par an correspondant par exemple à la période hivernale, une capacité annuelle de 360 000 visites. La déchetterie est donc saturée certaines jours. Le problème qui se pose est dé-saturer les pointes de fréquentation, ce qui peut être fait en lissant la fréquentation et / ou en réduisant la fréquentation totale.

Ce dossier est bien mal parti car la commune entre dans la mise en œuvre concrète du déménagement (première étape : la révision du Plan Local d'Urbanisme) sans avoir discuté les objectifs (ni avec la population, ni au sein du conseil municipal) et sans avoir sérieusement étudié les scénarios alternatifs disponibles.

Par ailleurs, la présentation du projet faite jusqu'à présent par la municipalité pêche par une asymétrie flagrante : l'objectif de rénovation de la déchetterie est mis en lumière, au détriment de l'objectif concernant la zone commerciale qui, sans être totalement masqué, est relégué au second plan, minoré, escamoté dans certains discours, alors que tout montre qu'il est en réalité premier dans la décision du déménagement.

Les enjeux sont importants : un équipement intercommunal qui bénéficie à une population d'environ 31.000 habitants, un investissement de 3 ou 4 M€ au moins en période de disette annoncée des finances publiques, un espace de 1,5 ha dans une vallée où il y a consensus sur le besoin d'économiser le foncier, un coût de fonctionnement autour 1 M€ / an pour la commune.

Pour la zone commerciale, les principaux enjeux sont politiques, voire éthiques : faut-il favoriser ou accompagner la consommation ? la grande distribution ? et aussi environnementaux : la localisation de nouveaux commerces à Crolles permettra-t-elle de réduire les déplacements entre le Grésivaudan et l'agglomération grenobloise ?

Personnellement, je milite pour la sortie du consumérisme et pour que les collectivités publiques investissent dans l'industrie où il y a des effets de levier sur l'emploi beaucoup plus élevés que dans les services : un emploi direct dans une industrie de production entraîne souvent la création de 2 à 3 emplois. Voir en particulier l'étude publiée sur le site de la CCI de Grenoble « *L'impact de STMicroelectronics sur l'emploi et le pôle économique Grenoble-Isère* », 4 juillet 2012 : *6000 emplois directs, 2200 emplois indirects, 8800 emplois induits en Rhône-Alpes.*

Vous me direz que le commerce et l'industrie sont complémentaires. Certes, mais la question qui se pose est celle du bon usage des finances publiques. Quand on parle commerce, il faut aussi penser emploi. C'est le sujet que je voudrais que la commune et la communauté de communes mettent en débat : comment concrétiser la priorité pour l'emploi sur laquelle tout le monde s'accorde en théorie ? Faut-il investir autant d'argent pour déménager et rénover la déchetterie ?

Un rapide retour sur les années récentes nous rappelle que les questions posées ici ont déjà été discutées via des dispositifs de concertation, aussi imparfaits soient-ils. Des questions sur les commerces ont été posées en 2007 dans une enquête auprès de la population.

Les résultats étaient sans équivoque en faveur d'une priorité pour le commerce de proximité (72 %) et non pour une nouvelle grande zone commerciale (*non prioritaire* pour 61 % des répondants). Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable a retenu les mêmes orientations (sans pour autant les traduire dans la partie réglementaire du PLU, mais ceci est un autre débat).

La gestion des déchets a été abordée durant la préparation de l'agenda 21, dans les différents ateliers et forums. L'inadéquation de la déchetterie aux besoins n'a jamais été mentionnée. En revanche, le diagnostic partagé a retenu un enjeu de *réduction des quantités de déchets à la source*. Le plan d'action prévoit de « *réduire les quantités et améliorer la gestion des déchets produits par les services de la collectivité* » (action n° 8).

Les propositions alternatives que je développe ci-après s'inscrivent dans la continuité des consensus dégagés lorsque les questions relatives aux commerces et à la gestion des déchets ont été discutées avec la population.

Pour la zone commerciale de Crolles, la principale carence qui était souvent citée pour illustrer le choix de ne pas bloquer l'installation de nouvelles enseignes, était le douloureux manque d'un magasin de chaussures. Cette lacune est désormais comblée. Nous avons à Crolles un beau magasin de chaussures. C'est une réalisation positive que je salue bien volontiers. Maintenant, si la municipalité souhaite reconfigurer la zone commerciale et / ou l'agrandir, elle ne doit pas poursuivre cette ambition en catimini, par le biais discret d'un déménagement faisant diversion, mais doit organiser une étude concertée sur l'urbanisme dans le secteur Sud de Crolles.

Si on examine l'opération d'ensemble (déménagement de la déchetterie pour agrandir la zone commerciale), il est possible que la vente du terrain actuel de la déchetterie finance le déménagement. Ce serait une information utile à connaître pour décider d'engager – ou non – le déménagement. On voit là que l'étude globale de l'opération reste à mener, dans les trois dimensions classiques du développement durable : utilité sociale, coût / bénéfices financier, coûts / bénéfices pour l'environnement. Seule une étude complète peut permettre de conclure sur la balance avantages (une déchetterie plus belle, de nouveaux espaces commerciaux ...) / inconvénients (nuisances pour les nouveaux riverains, coût du déménagement, effets défavorables pour le commerce de proximité ...).

La réduction des déchets à la source suppose des choix politiques qui restent à instruire.

En volume et en tonnage, les deux catégories principales de déchets à traiter sont les gravats et les végétaux, chaque catégorie représentant environ 30 % des tonnages. Pour les gravats, la mesure qui s'impose est de différencier les professionnels / les particuliers.

Deux mesures immédiates pour privilégier l'accès des particuliers : appliquer strictement la règle actuelle qui limite les déposes à 2 m³ / jour et par habitant, interdire l'accès des professionnels le week-end. Pour les gros chantiers, la récupération des gravats pourrait être faite directement par les entreprises de collecte (celles qui évacuent les gravats déposés en déchetterie), ce qui éviterait de passer par la case « déchetterie ».

Pour les végétaux, le meilleur traitement à la source est le broyage à domicile qui évite le transport vers la déchetterie, puis vers un site de valorisation. Le Grésivaudan propose un tel service mais à un prix (30 € / h) qui, à l'expérience, n'est pas suffisamment attractif.

Que ce prix soit maintenu ou abaissé, il est impératif d'être beaucoup plus volontariste pour proposer et faire connaître le service de broyage à domicile, en commençant par les habitants les plus éloignés de la déchetterie (logique d'intérêt général, la réduction des transports bénéficie à tous).

Si la réduction des déchets à la source ne suffit pas à dé-saturer la déchetterie, il reste deux leviers à explorer.

D'abord, l'élargissement des horaires d'ouverture est la mesure la plus évidente pour valoriser un équipement public : ouverture jusque 19 h (contre 17 h 45 actuellement) ? ouverture le dimanche matin des déchetteries autour de Crolles qui sont actuellement entièrement fermées le dimanche ? La question du travail du dimanche est éminemment sensible. J'y suis farouchement opposé pour les activités commerciales salariées. S'agissant d'un service public, la question ne devrait pas être taboue, surtout si cela permet d'éviter un investissement couteux pour la collectivité.

Ensuite, s'il faut agrandir, le plus conforme à l'intérêt général intercommunal serait d'ouvrir une nouvelle déchetterie rive gauche de l'Isère, ce qui réduirait les déplacements et les volumes apportés à Crolles. Concrètement, la première mesure à prendre est de faire une demande officielle aux communes de Frogès et Villard-Bonnot pour solliciter leur aide dans la recherche d'un terrain favorable à une déchetterie. A partir de là, nous verrons bien s'il y a – ou non – des solutions disponibles.

Enfin, quel que soit les mesures prises sur la déchetterie, il convient de poursuivre inlassablement les efforts pour inciter au compostage à domicile ou à proximité des immeubles, et aux achats peu ou pas emballés.

Je ne suis pas favorable aux redevances incitatives sur les déchets, je l'ai souvent dit et écrit, mais je suis très favorable à la pédagogie des coûts et à la transparence des données relatives à la vie publique. Pour commencer, la commune ne devrait pas communiquer sur ce projet de déchetterie sans donner d'informations sur les aspects financiers. Je demande aussi que les rapports de diagnostic sur les déchetteries (rapports IES) soient publiés sur les sites des communes concernées et du Grésivaudan, de même que les rapports d'activité des services de gestion des déchets.

Cette affaire de déchetterie et de zone commerciale est exemplaire. C'est un dossier concret, compréhensible sans connaissances techniques spécifiques, qui concerne tout le monde. Il serait facile, si la municipalité le souhaitait, d'en faire un cas d'école de bonne gouvernance locale.

Francis Odier, 17 juillet 2012